



## LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS

65, rue de Castelnau Ouest, bureau 301, Montréal (Québec) H2R 2W3  
Téléphone: (514) 849-7717 Télécopieur: (514) 849-6717  
ldl@videotron.net

Montréal, le 10 février 2003

M. Denis Coderre  
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration  
Bureau 656-D, édifice du Centre  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

**Par télécopieur et par courrier**

### **Objet : Levée du moratoire sur les renvois en Algérie**

Monsieur,

Dans son édition du 28 janvier dernier, *Le Devoir* rapportait vos propos à la suite d'une visite que vous veniez d'effectuer en Algérie, visite qui, selon votre appréciation, vous confortait dans votre décision d'avril 2002, de lever le moratoire sur le renvoi de ressortissants algériens.

Nous avons été à tout le moins surpris d'apprendre que, lors de votre visite, vous aviez rencontré des juristes et des défenseurs des droits humains qui vous avaient rassuré en quelque sorte sur la situation des droits humains en Algérie.

**Mais qui avez-vous rencontré?** À pareille date, ou presque, plusieurs représentants d'organismes de défense des droits et non les moindres (Ligue française des droits de l'Homme, Amnesty International, section française, Reporters sans frontières, Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture, Ligue algérienne des droits de l'Homme, etc) faisaient parvenir une lettre à M. Jacques Chirac à la veille de sa rencontre avec le Premier ministre algérien, dans laquelle ils témoignaient de leur vive préoccupation face à la situation des droits humains en Algérie.

Ainsi s'exprimaient-ils :

*En effet, la violence politique et la répression sont le lot quotidien des Algériens. En 11 ans d'Etat d'urgence, durant une guerre civile qui ne veut pas dire son nom, plus de 100 000 personnes ont trouvé la mort ; des milliers d'autres ont disparu ; d'autres ont été victimes d'exécutions sommaires, de torture systématique... Les manifestations sont réprimées dans le sang, comme en Kabylie où, depuis avril 2001, elles ont fait plus de cent morts et un millier de blessés. Alors que l'on estime à plus de 7000 les victimes de disparition forcée en Algérie ces onze dernières années, les familles de disparus continuent à demander en vain la vérité et la justice et se heurtent à l'indifférence et au mépris des autorités, voire aux violences des forces de l'ordre. Les autorités prétendent que la violence n'est plus qu'un phénomène résiduel, et pourtant plus de 1000 personnes ont été tuées au cours de l'année 2002.*

*Dans un climat d'impunité généralisée, les responsables des exactions ne sont pas inquiétés. Les défenseurs des droits de l'Homme sont fréquemment victimes de harcèlement et de violences ; lorsqu'ils demandent que des enquêtes soient diligentées pour identifier et punir les auteurs de violations, ils sont poursuivis par la justice et condamnés. La situation de la liberté d'expression est également préoccupante : les journalistes algériens font régulièrement l'objet d'intimidations, de menaces et de poursuites judiciaires.*

Nous sommes profondément choqués par vos affirmations qui ont pour effet de nier les graves problèmes de violence et d'impunité qui persistent en Algérie, et qui banalisent les conséquences de la levée du moratoire pour les sans-papiers Algériens qui n'auront pu satisfaire aux exigences de la procédure spéciale que vous avez instituée, leur permettant de demander un certificat de résidence permanente pour motifs humanitaires.

Compte tenu du contexte de violations systématiques des droits humains en Algérie et des risques substantiels encourus par la population algérienne, ce moratoire n'aurait jamais dû être levé et la Ligue des droits et libertés s'associe à tous les organismes qui vous demandent depuis quelques mois déjà, la remise en place de ce moratoire.

Nicole Fillion, présidente

P. j. Lettre ouverte au Président Jacques Chirac, FIDH